

221C1814
FR0000031122-FS0600

20 juillet 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AIR FRANCE-KLM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 juillet 2021, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 juillet 2021, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AIR FRANCE-KLM et détenir 3 008 409 actions AIR FRANCE-KLM représentant autant de droits de vote, soit 0,47% du capital et 0,35% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, NA	3 007 421	0,47	3 007 421	0,35
Merrill Lynch, Pierce, Fenner and Smith Incorporated	988	ns	988	ns
Total Bank of America Corporation	3 008 409	0,47	3 008 409	0,35

Ce franchissement de seuils résulte notamment d'une cession d'actions AIR FRANCE-KLM sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions AIR FRANCE-KLM détenues par assimilation.

À cette occasion, la société Merrill Lynch International a franchi individuellement en baisse le seuil de 5% du capital de la société AIR FRANCE-KLM.

Le déclarant a également précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 1 870 285 actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *put option* » à dénouement physique, exerçables à tout moment jusqu'au 17 septembre 2021 au prix unitaire par action de 4 €².

¹ Sur la base d'un capital composé de 642 634 034 actions représentant 860 613 327 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un delta de 0,623 (position maximale de 3 000 000 actions).